

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALTECH
(Euronext Paris)

Par courrier du 23 mai 2008, MM. Lars Bladt, Jean-Claude Turri et Douglas Land, les sociétés Krogdammen A/S (1), HRH A/S (1), Finn Poulsen Holding A/S (2) et Groupe Ouroumoff (3), ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 19 mai 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir de concert 5 719 379 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 6,45% du capital et des droits de vote de cette société (4), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
M. Lars Bladt	41 269	0,05
M. Jean-Claude Turri et sa famille	900 723	1,01
Group Ouroumoff (3)	1 343 000	1,51
M. Douglas Land	100 000	0,11
Krogdammen A/S (1)	1 696 062	1,91
HRH A/S (1)	897 070	1,01
Finn Poulsen Holding A/S (2)	741 255	0,84
Total concert	5 719 379	6,45

Ce franchissement de seuils résulte de la constitution d'un concert entre les déclarants non formalisé dans un pacte d'actionnaires.

(1) Contrôlée par Jens Heimburger.

(2) Contrôlée par Finn Poulsen.

(3) Contrôlée par Jean-Claude Turri.

(4) Sur la base d'un capital composé de 88 668 358 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.